RODEZ ST JOSEPH LaSalle
Frères des Écoles Chrétiennes

ÉCOLE JEANNE D'ARC

JUILLET 2021

Aux Parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint un complément des circulaires de rentrée concernant la prochaine rentrée scolaire à l'École Jeanne d'Arc.

1. ***Circulaire de rentrée***
2. ***Fournitures***
3. ***Droit à l'image - autorisation de diffusion - autorisation de sortie (à compléter et à rendre à l'enseignant de votre enfant le jour de la rentrée)***
4. ***Imprimé assurance scolaire***

A partir du LUNDI 23 AOUT *je me tiendrai à votre disposition pour ceux qui le souhaiteraient (prendre rendez-vous auprès du secrétariat de l'Ecole St Joseph au 05 65 73 30 40).*

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

La Directrice,

Véronique BESSODES

8 rue Séguret Saincric – 12000 RODEZ - Tél. : 05.65.68.40.85
Mail : ecolejeannedarc.rodez@ec-mp.org – Site : www.saintjoseprodez.org

RENTREE SCOLAIRE 2021– 2022
JEUDI 2 SEPTEMBRE 2021

08h30 - 09h30 → **Toutes les classes**

◆ *Pièce à fournir le jour de la rentrée* : (à l'enseignant de votre enfant)
- ☞ Le droit à l'image, autorisation de diffusion et de sortie
- ☞ L'assurance scolaire

◆ *Horaires des journées de classe* :

08h45 → 11h45
13h30 → 16h30 } Lundi, Mardi, Jeudi, vendredi

◆ *Accueil des élèves* :

L'accueil et la sortie des élèves de l'Ecole Maternelle et Primaire se feront rue SEGURET SAINCRIC. Si ce n'est pas la personne habituelle qui prend l'enfant en charge, il faut en aviser l'enseignant ou le personnel de service présent. Les élèves qui rentrent à pied chez eux devront apporter une autorisation de leurs parents. Aucune autorisation ne sera accordée aux enfants pour attendre sur le trottoir devant l'école. Toutefois, les aînés collégiens ou lycéens pourront récupérer leur frère ou sœur.
Tous les autres attendront leur famille à l'intérieur de l'école, sur la cour.

◆ *Absences* :

Elles doivent être signalées sans retard
- avant 9 h pour les absences du matin
- avant 14 h pour celles de l'après-midi.

◆ *Garderies gratuites :*

- **07h30 à 08h45**
- **11h45 à 13h30**
- **16h30 à 19h00**
- **17h00 à 17h30 : études surveillées pour les CP, CE1, CE2, CM1, CM2. qui s'inscrivent pour l'année scolaire 2021-2022. Pour que ce temps d'étude soit un temps de travail efficace, il vous est demandé d'attendre 17h30 pour récupérer votre enfant.**

◆ *Cantine* : Prix du repas 4,20 € - Carnet de 10 tickets : 42 euros.
Les tickets de cantine seront vendus à l'accueil de l'Ecole Maternelle et Primaire à partir de 7h30 jusqu'à 8h30

.../...

◆ *Répartition des classes*:

- TPS – PS : Mme ANDRE Magali
- MS : Mme CARLES Coralie
- GS : Mme CAYRON Géraldine
- CP : Mme REGOURD Yannick
- CE1 : Mme TURLAN Hélène
- CE2 : Mme ASSIE Séverine
- CM1 : Mme PALAYRET Julie
- CM2 : Mme JOANNY Véronique
- Regroupement adaptation : Mme VALAYE Céline
- Dispositif ULIS : Mme DE CAMPOS Marie-José

◆ *Calendrier scolaire* : **RENTREE SCOLAIRE** : ***JEUDI 2 SEPTEMBRE 2021***

- **VACANCES DE TOUSSAINT**	:	*du vendredi 22 octobre 2021 au lundi 8 novembre 2021*
- **VACANCES DE NOËL**	:	*du vendredi 17 décembre 2021 au lundi 3 janvier 2022*
- **VACANCES D'HIVER**	:	*du vendredi 18 février 2022 au lundi 7 mars 2022*
- **VACANCES DE PRINTEMPS**	:	*du vendredi 22 avril 2022 au lundi 9 mai 2022*
- **SORTIE**	:	**Jeudi 7 Juillet 2022**

Les classes vaqueront le vendredi 27 mai 2022

Je vous souhaite, à vous les enfants, de bonnes vacances et une très bonne année scolaire.

Et vous parents, soyez assurés du dévouement et de la disponibilité de l'équipe éducative auprès de vos enfants.

La Directrice,

Véronique BESSODES

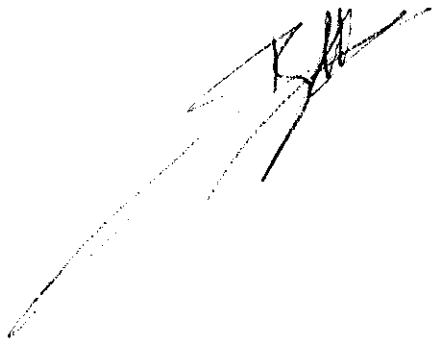

RODEZ ST JOSEPH LaSalle
Frères des Écoles Chrétiennes

ÉCOLE JEANNE D'ARC

JUILLET 2021

A l'attention des parents des enfants nés en 2018

Madame, Monsieur,

Afin d'accueillir votre enfant dans les meilleures conditions, je vous propose une rentrée échelonnée :

- Jeudi 2 septembre : les élèves qui ont fréquenté l'école l'an passé (LEON, MAYRON, DAREL, NOLA N, LOUNA, NOE, AMBRE, FLAVIE B., MELISSA) + les nouveaux JEAN, KENNAN, FLAVIE A., AFNENE

- Vendredi 3 septembre : GABRIELLE, SELMA, RUBEN

Dans l'attente de vous retrouver, passez un bel été !

Magali ANDRE
Professeur des Ecoles

8 rue Séguret Saincric – 12000 RODEZ - Tél. : 05.65.68.40.85
Mail : ecolejeannedarc.rodez@ec-mp.org – Site : www.saintjoseprodez.org

RODEZ ST JOSEPH LaSalle
Frères des Écoles Chrétiennes

ÉCOLE JEANNE D'ARC

ASSURANCE SCOLAIRE 2021-22

FICHE A REMETTRE A L'ENSEIGNANT AVANT LE 06.09.21

Nom : .....**Prénom :** .....

Classe :.....

NE RIEN VERSER : LE MONTANT SERA PORTE SUR LA FACTURE DU 1ER TRIMESTRE.

Veuillez nous indiquer **OBLIGATOIREMENT** la formule que vous choisissez en cochant la case correspondante.

Dans le cas de NON-REPONSE, l'assurance scolaire sera retenue d'office et facturée.

☐ **Je prends l'assurance scolaire 7.60 € par an, 24h/24h, toute l'année, CONTRAT GENERALI FRANCE ASSURANCE N° 12 290 100 (imprimé joint – MERCI DE LE CONSERVER)**

ou

☐ **Je ne prends pas l'assurance scolaire et je fournis IMPERATIVEMENT une attestation de mon assureur indiquant que mon enfant est bien assuré en Responsabilité Civile et Individuelle Accidents Corporels.**

8 rue Séguret Saincric – 12000 RODEZ - Tél. : 05.65.68.40.85
Mail : ecolejeannedarc.rodez@ec-mp.org – Site : www.saintjoseprodez.org

ASSURANCES F. E C.
Assureur de l'enseignement Catholique depuis 1947

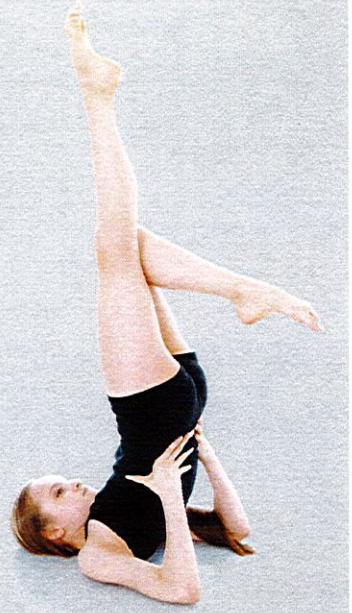

L'assurance Scolaire pour vos Enfants

7 JOURS/7
24H/24

Une couverture maximum tout au long de l'année !

En cas d'accident...

Service Sinistre
Tél. : 03 87 50 48 26
www.assurances-fec.org

- Déclarer l'accident auprès de l'établissement scolaire, en joignant :
  - Dommage corporel : un certificat médical de première constatation.
  - Dentaire : un devis précisant le montant de la reconstitution prothétique au coût actuel, pour le paiement de la somme prévue au tableau des garanties.
  - Agression-racket/vol des effets scolaires : le dépôt de plainte fait auprès des autorités de police ou de gendarmerie.
  - Bris de lunettes : la facture de l'opticien ou l'original du décompte de la sécurité sociale complété par le décompte de votre mutuelle complémentaire.
- Les Assurances F.E.C. accusent réception de la déclaration en indiquant un numéro de référence qui doit être rappelé dans toute correspondance.
- Toutes les notes de frais liées à un accident corporel de l'élève assuré doivent être présentées à la Sécurité Sociale (ou à d'autres caisses...) ainsi qu'à votre mutuelle.
  Après remboursement par ces organismes, envoyer les décomptes aux Assurances F.E.C. qui procèderont au paiement des sommes prévues.
- Si le traitement de l'enfant est très long, envoyer les décomptes au fur et à mesure des remboursements des organismes.
- Nous ne délivrons pas de prise en charge directement aux hôpitaux ou cliniques.
- Pour dore le dossier, il sera demandé dans certain cas, un certificat médical de guérison ou de consolidation.

Prescription : Toutes actions dérivant d'un contrat d'assurance sont prescrites par deux ans à compter de l'événement qui y donne naissance (art. L 114-1 et L 114-2 du code des Assurances). S'il n'est pas possible de clore le dossier dans ce délai (consolidation non acquise par exemple), il est impératif d'interrompre cette prescription par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse ci-dessous :

ASSURANCES F. E C.
Assureur de l'enseignement Catholique depuis 1947

42B rue du Faubourg - BP 80820 - 57013 Metz Cedex 1
Tél. 03 87 50 52 05 - fec@assurances-fec.org - www.assurances-fec.org

Assurances F.E.C est une marque de OMA Société de courtage d'assurances - Société par action simplifiée au capital de 1 000 000 € - RCS de Metz - SIREN 349 869 297 – APE 6622Z - Siège social : 21 rue Lothaire BP 80820 57013 - Metz Cedex 1 - Garantie financière et assurance de responsabilités civiles professionnelles, Art. L512-6/L512-7 du Code des Assurances - Immatriculation ORIAS n°07 001 654 (www.orias.fr) - Exerce sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest CS92459 75436 Paris Cedex 9 (www.acpr.banque-france.fr) - En cas de réclamation : OMA - service réclamation 42B rue du Faubourg BP 80820 57013 Metz Cedex 1 - reclamation@oma.fr - Médiation : Dans le cas où le service réclamation ne vous aurait pas apporté de réponse satisfaisante, vous pouvez saisir le Médiateur de l'Assurance à l'adresse : La Médiation de l'Assurance, Pôle CSCA, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 ou le.mediateur@mediation-assurance.org

GENERALI

GENERALI Assurances IARD, Société Anonyme au capital de 70 310 825 euros
Entreprise régie par le Code des Assurances - 552 062 663 RCS Paris, Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 PARIS.
Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Année Scolaire 2021 • 2022

ASSURANCES F. E C.
Assureur de l'enseignement Catholique depuis 1947

Protégez vos enfants

GENERALI

ASSURANCES F.E.C.
www.assurances-fec.org

La Formule Harmonie

Une garantie scolaire et extra scolaire, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Ce que nous garantissons

Le paiement d'indemnités en cas d'accidents corporels subis par l'assuré.
L'indemnisation des dommages causés aux biens du maître de stage.

Les événements et garanties sont résumés dans le tableau ci-contre et s'entendent en complément de la Sécurité Sociale et/ou complémentaires.

Les activités garanties

Les activités scolaires...
Les trajets...
Les activités extra-scolaires (sportives, récréatives...)

Ce qui n'est pas garanti (principales exclusions)

La pratique des sports aériens, navigation aérienne dans les appareils non agréés pour le transport public de personnes, yachting à plus de 25 miles des côtes, bobsleigh, skeleton, saut à ski, l'escalade avec moyens artificiels ou en cordées (sauf initiation), les sports à titre professionnel, les courses utilisant des engins à moteur,
Usage comme conducteur ou passager d'un véhicule à deux roues d'une cylindrée supérieure à 125 cm^3,
Accidents résultant de l'usage de stupéfiants ou de tranquillisants ou de l'abus de boissons alcoolisées,
La participation à une rixe (sauf cas légitime défense),
Le suicide ou tentative.

Validité

L'assurance couvre l'assuré d'une rentrée scolaire à l'autre, 24h/24 (sous réserve du paiement de la cotisation).

Où s'exercent les garanties

En France Métropolitaine, D.O.M. et T.O.M. et pays membres de la C.E.E.,
Dans le reste du monde lors de séjours inférieurs à 6 mois.

Assistance - Rapatriement

Les Assurances FEC ont souscrit une garantie auprès d'EUROP ASSISTANCE pour tous les participants aux voyages collectifs organisés par l'établissement.
Cette convention est valable dans le monde entier (sauf pays en état de guerre).

Responsabilité civile

Afin d'éviter un double emploi avec le contrat responsabilité civile des parents (Multirisques, RC Familiale...), nous ne garantissons pas la responsabilité civile personnelle des élèves.

Garanties & Capitaux

Décès		
Capital de		*5 000 €*
Invalidité		
jusqu'à 32% d'invalidité	*% de (*)*	*47 000 €*
de 33% à 89% d'invalidité	*% de*	*70 000 €*
supérieure ou égale à 90% d'invalidité	*% de*	*100 000 €*
(*) Franchise relative de 6%		
Frais Médicaux		
Pharmaceutiques, chirurgicaux, transports, hospitalisation après intervention de la sécurité sociale et/ou complémentaire		*FRAIS RÉELS (maxi 4 fois le barème S.S.)*
Frais Chambre particulière		
En cas d'hospitalisation (max. 365 jours)		*35 €/jour* (Franchise 5 jours)
Frais Médicaux prescrits		
Mais non remboursés par le régime obligatoire et/ou complémentaire		*200 €*
Frais Dentaire		
Par dent ou prothèse dentaire cassée		*350 €*
Frais d'Optique		
Lunettes de vue ou lentilles		*300 €*
Forfait Appareil		
Appareil d'orthodontie ou auditif (1 forfait par année scolaire)		*500 €*
Frais de Vol/Bris des instruments de musique		
pendant les cours - 1 fois par année scolaire Franchaise de 30 €		*800 €*

Nota

Ce document n'est pas exhaustif et ne constitue qu'un extrait du contrat GENERALI FRANCE ASSURANCES N°12.290.100, auquel il convient de se reporter et disponible auprès de l'établissement.

Frais de Recherche et de transport	
Pour transports dans les mêmes conditions de destination que la Sécurité Sociale	*8 000 €*
Frais de Prothèse	
Inclus location cannes anglaises et béquilles	*500 €*
Aide ou Transport Pédagogique	
A partir du 31ème jour d'incapacité avec un maximum de 6 mois	*450 € par mois*
Frais de Scolarité	
Suite à une incapacité supérieure à 90 jours	*800 €*
Suivi Psychologique	
De l'élève suite à un attentat ou sinistre traumatisant	*800 €*
Racket - Agression	
Dans l'établissement ou au cours du trajet domicile/établissement, après dépôt de plainte auprès des autorités	*100 €*
Vol du cartable et des effets scolaires	
Après dépôt de plainte auprès des autorités - 1 fois par année scolaire	*70 €*
Dommages aux Biens du Maître de Stage	*10 000 €*
Franchise de 77 €	
E-REPUTATION des élèves	
1 fois par année scolaire et par élève	*250 €*

Cachet de l'établissement obligatoire

Signature d'un parent ou du représentant légal

Année Scolaire 2021 • 2022 / Bulletin de souscription

à compléter par la famille et à remettre à l'établissement

Oui ☑ *Je désire souscrire à l'assurance scolaire et extra-scolaire, conformément aux conditions du contrat GÉNÉRALI FRANCE ASSURANCES N°12.290.100 souscrit par l'établissement, auprès des Assurances FEC.*

Cotisation annuelle (1) **7,60 €**
(1) garantie à partir de la 4e enfant inscrit dans l'établissement

Nom de l'élève à assurer : ..... **Classe :** .....

Adresse : .....

CP- Ville : .....

Formule : ✓ Harmonie

RODEZ ST JOSEPH LaSalle
Frères des Écoles Chrétiennes

ÉCOLE JEANNE D'ARC

DROIT A L'IMAGE, AUTORISATION DE DIFFUSION ET DE SORTIES SCOLAIRES 2021-2022

NOM (élève) ..... **Prénom** .....

NOM (parents) ..... ***Prénom*** .....
Adresse .....
.....
.....

Tél. domicile : .....
N° portable mère .....
N° portable père .....

DROIT à L'IMAGE ET AUTORISATION DE DIFFUSION

Les élèves sont photographiés individuellement et collectivement à la rentrée et en situation scolaire durant l'année.

Seules les photographies des groupes classes ou d'élèves en situation scolaire pourront être utilisées :

- pour une publication de l'établissement et du réseau lasallien.
- sur le site de l'établissement.
- sur les pages officielles Facebook et Instagram de l'établissement.

Pour toute opposition à la prise photographique d'un élève les parents adresseront un courrier au chef d'établissement dès le début de l'année scolaire.

AUTORISATION DE SORTIE

☐ **autorise** mon enfant à participer aux sorties scolaires organisées par l'école

☐ **n'autorise pas** mon enfant à participer aux sorties scolaires organisées par l'école

Nous, soussignés, certifions avoir pris connaissance des autorisations ci-dessus, adhérons et nous engageons à les respecter.

A ....., le .....

Signature des responsables légaux
précédée de la mention "Lu et approuvé"

8 rue Séguret Saincric – 12000 RODEZ - Tél. : 05.65.68.40.85
Mail : ecolejeannedarc.rodez@ec-mp.org – Site : www.saintjoseprodez.org

RODEZ ST JOSEPH LaSalle
Frères des Écoles Chrétiennes

ÉCOLE JEANNE D'ARC

TARIFS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

♦ **1ER ENFANT : PAR MOIS, SUR 10 MOIS**

— **CONTRIBUTION DES FAMILLES (1)** : **50,00 €**

A L'INSCRIPTION : VERSEMENT D'UN ACOMPTE DE 100 € DEDUITS DE VOTRE FACTURE.

Une réduction de la contribution des familles de 10,00 % est accordée pour le 2ème enfant, de 25 % pour le 3ème enfant et de 50 % pour le 4ème. Gratuité de la contribution des familles à partir du 5ème enfant. (Sont inclus les enfants scolarisés au collège St Joseph – Rodez)

(1) Cette contribution familiale permet : "le règlement des annuités correspondant à l'amortissement des bâtiments scolaires et administratifs affectés aux classes sous contrat, pour l'acquisition du matériel d'équipement scientifique, scolaire ou sportif ainsi que pour la constitution d'une provision pour grosses réparations de ces bâtiments." Elle concerne également les supports pédagogiques, la correspondance, l'encadrement et les services éducatifs proposés à votre enfant, la responsabilité civile...

TICKET REPAS : 4,20 €

➢ **1/2 PENSION, 4 REPAS PAR SEMAINE : 56,00 € *par mois pendant 10 mois***

1 - FRAIS COMPLEMENTAIRES :

- Assurance scolaire en option : **7,60 €**
- Adhésion A.P.E.L. : **22,50 €**
- Fichiers, livres de lecture, agendas, fournitures... variables suivant les classes

2 - MODALITE DE PAIEMENTS : Deux formules vous sont proposées :

- ***PAR TRIMESTRE*** : **Chèque Bancaire**.
- ***PAR MOIS*** : Prélèvement automatique sur **10 mois d'octobre à juillet** (reconduit sans avis de votre part pour les familles qui l'ont demandé l'année précédente et pour toute la durée de la scolarité dans l'établissement).

ou **chèque bancaire.**

8 rue Séguret Saincric – 12000 RODEZ - Tél. : 05.65.68.40.85
Mail : ecolejeannedarc.rodez@ec-mp.org – Site : www.saintjoseprodez.org

RODEZ ST JOSEPH LaSalle
Frères des Écoles Chrétiennes

ÉCOLE JEANNE D'ARC

FOURNITURES SCOLAIRES 2021-2022 – CLASSE DE TPS-PS

- 1 cartable pouvant contenir un petit cahier, une boîte à goûter, un change et le doudou ;
- 2 paquets de lingettes
- 3 boîtes de mouchoirs en papier
- 4 photos d'identité (si vous ne les avez pas déjà données...) avec nom-prénom de l'enfant marqués au dos
- 1 gobelet marqué au nom de l'enfant (feutre indélébile)
- 1 boîte en plastique pour le goûter marquée au prénom de l'enfant (feutre indélébile)
- 3 bâtons de colle 21g

Penser à choisir un cartable et une boîte à goûter faciles à ouvrir par l'enfant

Les autres fournitures vous seront facturées.

8 rue Séguret Saincric – 12000 RODEZ - Tél. : 05.65.68.40.85
Mail : ecolejeannedarc.rodez@ec-mp.org – Site : www.saintjoseprodez.org